

# **Commission construction - Réglementation : cadre européen**

## **Informations sur la réunion**

**Équipe:** Commission Construction - Réglementation : Cadre européen

**Département:** Affaires publiques et juridiques

**Date:** 20/05/2025

**Heure:** Non précisée

**Durée:** Non précisée

**Participants:**

- Ludovic Pilet Rocher
- Tryjefaczka
- Myriam
- VOISIN
- Muriel (COLAS SA)
- Hugo Conzelmann - Responsable affaires publiques et juridiques
- Marine Courmont Lelieur - Responsable des affaires européennes et internationales
- RUGGIU JEAN-SYLVAIN
- LOUISFERT Sylvie
- PAPAIX Pierre
- Marion RICHARD
- Patricia FLAMBERT
- BERNARD Jérémie
- Yannick GIRONCEL
- HUGUET Anne (Prestaterre Certifications))
- FRANCISCO Philippe
- NADEAU Marie

## **Ordre du jour**

L'ordre du jour de la réunion était de discuter des propositions pour le développement de la construction circulaire au niveau européen, en abordant les dimensions réglementaire, économique, opérationnelle et de planification.

## **Suivi de la tâche précédente**

Aucune tâche précédente n'est mentionnée dans le document.

## **Discussion par personne**

**Hugo Conzelmann** a présenté le contexte réglementaire européen, notamment le Green Deal, le plan d'action pour l'économie circulaire, le règlement sur les produits de construction, la directive sur la performance énergétique des bâtiments, la directive sur les marchés publics, le règlement sur l'éco-conception des produits durables et le programme LIFE. Il a ensuite présenté quatre dimensions de propositions :

#### 1. Dimension réglementaire :

- Exiger des indicateurs environnementaux harmonisés pour les produits du bâtiment
- Rendre obligatoire l'analyse du cycle de vie dans tout nouveau projet de construction
- Proposer une directive ou une annexe pour encourager la déconstruction sélective

#### 2. Dimension économique :

- Réformer la commande publique européenne pour y inclure des obligations de matériaux réemployés, d'ACV et de réparabilité
- Instaurer le critère de préférence géographique dans les marchés publics
- Instaurer une TVA réduite sur les matériaux issus du réemploi, du reconditionnement et du recyclage

#### 3. Dimension opérationnelle :

- Harmoniser les normes de traçabilité
- Harmoniser les certifications sur les matériaux de réemploi
- Créer un référentiel européen du réemploi dans la construction

#### 4. Dimension planification :

- Mettre en place une stratégie européenne pour le bâtiment circulaire
- Créer un observatoire européen de la circularité dans le BTP
- Harmoniser les statuts de déchet

**Myriam (Tryjefaczka)** a souligné l'importance d'harmoniser les règles sur le transport transfrontalier des déchets en plus du statut de déchet, afin de faciliter la circulation des produits réutilisables, réemployés et recyclés. Elle a également insisté sur la nécessité de mettre les exigences sur les contenus recyclés dans les réglementations et normes produits, plutôt que dans les directives sur les déchets. Concernant le critère de préférence géographique, elle a rappelé que pour certains produits complexes, les chaînes de valeur sont au minimum européennes, donc ce critère ne doit pas s'appliquer de manière générale. Elle a également évoqué la nécessité d'un meilleur contrôle de l'origine des produits et du contenu recyclé pour éviter le dumping environnemental.

**Philippe Francisco** a approuvé les propos de Myriam et a insisté sur la nécessité d'approfondir les propositions pour prendre en compte tous les aspects techniques et éviter les effets pervers. Il a également souligné l'importance de conserver les bonnes pratiques existantes en France lors de l'harmonisation européenne, notamment sur les questions environnementales et sanitaires.

**Yannick Gironcel** a évoqué le sujet de la REP avec l'octroi de mer, mais ce point n'a pas été développé davantage.

## Questions soulevées

- Harmonisation des normes de traçabilité et des certifications sur les matériaux de réemploi au niveau européen, qui constituent un frein au déploiement du réemploi
- Nécessité d'harmoniser les statuts de déchet et de faciliter les échanges transfrontaliers de déchets à l'intérieur de l'Europe pour éviter les interprétations divergentes
- Importance de légiférer sur les produits plutôt que sur les déchets pour assurer la performance, la sécurité et la durabilité des produits circulaires
- Risque de dumping environnemental avec l'intégration de matières recyclées contenant des substances dangereuses dans les produits importés
- Nécessité de conserver les bonnes pratiques existantes en France lors de l'harmonisation européenne pour éviter des obligations coûteuses non pertinentes

## Actions détaillées

- Approfondir les propositions avec plus de détails pour éviter les effets pervers : **Hugo Conzelmann**, avant la prochaine réunion
- Examiner la possibilité de retraiter le sujet des filières REP au niveau européen : **Hugo Conzelmann**, d'ici la fin de l'année 2025
- Travailler sur une proposition détaillée concernant l'harmonisation des statuts de déchet et la facilitation des échanges transfrontaliers : **Myriam Tryjefaczka**, délai à définir
- Préparer une proposition sur l'origine européenne des contenus recyclés pour éviter le dumping environnemental : **Myriam Tryjefaczka**, délai à définir

## Points à clarifier

- Modalités d'application du critère de préférence géographique pour éviter les effets néfastes sur les chaînes de valeur européennes
- Mécanismes pour conserver les bonnes pratiques françaises lors de l'harmonisation européenne
- Faisabilité et modalités de création d'un référentiel européen du réemploi dans la construction

## Prochaine réunion

La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée lors de cette réunion. Hugo Conzelmann proposera une nouvelle date après avoir approfondi les propositions et examiné la possibilité de retraiter le sujet des filières REP.